



Prête-nom ou tiers pour crédit immobilier

Par domrous45

Bonjour

Je suis actuellement fiché au FICP pour une durée de 5 ans et donc dans l'impossibilité de contracter le moindre crédit. Je voudrais savoir si il était possible qu'un tiers (un membre de ma famille) prenne un crédit à son nom pour l'achat d'une maison, tout en me nommant propriétaire du bien cela bien sûr devant notaire, afin de lui régler ses mensualités correspondant à mon loyer actuel. Au bout des 5 ans j'aurai récupéré la faculté d'emprunter et de prendre le relais du crédit.

Est ce possible ?

Est ce légal ?

Merci de vos réponses. Bonne journée